



La Défense, le 19 février 2018

Réf : 031 – 2018 D

Maître,

Nous avons pris connaissance de certains propos - reproduits dans une publication spécialisée- que vous avez tenus devant les sénateurs dans le cadre de la commission d'enquête sur les moyens des forces de sécurité intérieure. Vous y êtes présenté comme avocat spécialisé dans la défense des membres de force de l'ordre, ce qui a priori, et au vu de l'estime que nous vous portions jusqu'à présent, nous permettait de préjuger d'une vision, sinon objective, pour le moins mesurée et éclairée de votre part sur ces sujets.

Or, à la lecture de la retranscription de vos propos, nous n'avons pu que constater avec déception l'absence manifeste de rigueur à laquelle vous nous aviez habitués dans le cadre de vos fonctions, remplacée par certains propos glissant volontiers vers une caricature indigne de votre réputation. Vous ne vous êtes même pas essayé à plaider, à étayer, à justifier, comme vous savez pourtant le faire dans votre métier, mais vous avez dénoncé, assené quelques poncifs, puis vous avez condamné, sans aucune autre forme de procès.

Nous aurions pu admettre que l'exercice contraint d'une audition puisse aboutir à quelques raccourcis. En l'espèce, vous allez au-delà même des raccourcis : votre description de l'institution, au travers de l'analyse sommaire que vous faites des rapports entre les femmes et les hommes qui la composent, nous a profondément heurtés.

En l'occurrence, lorsque vous déclarez que les gardiens de la paix sont des « **fusibles** », que les commissaires sont une « **caste** », et que les officiers sont « **pris entre le marteau et l'enclume** », nous ne pouvons que nous interroger sur votre légitimité, votre pertinence et votre indépendance d'esprit.

Qui est donc le Laurent-Frank LIENARD qui s'exprime ? Est-ce l'avocat des policiers qui parle ? Est-ce un observateur attentif, éclairé, qui aurait conduit une étude sérieuse dont nous n'aurions pas connaissance ? Est-ce une façon de rapporter fidèlement, nanti peut-être d'une lettre de mission, des propos d'amis que vous auriez au sein de notre institution ?

L'attachement que vous éprouvez pour notre belle « maison » vous a-t-il poussé insidieusement à devenir malgré vous le relais utile d'une cause corporatiste ? Avez-vous déposé votre robe pour revêtir le vêtement du partisan ? Avez-vous un temps quitté le monde du droit et de l'honnêteté intellectuelle pour vous livrer à des jeux d'influence devant la représentation nationale ?

Vos propos concernant la création d'une académie de police, pour mettre fin au système, et qui permettrait à tous de porter le même uniforme et de souffrir ensemble, alors que les commissaires seraient aujourd'hui formatés pour être des chefs d'entreprise, sont caricaturaux et blessants, empreints de sous-entendus visant à opposer les corps. Curieuse position pour un observateur censé être neutre et animé par le désir de voir fonctionner une institution républicaine malade.

En effet, affirmer que l'ENSP (école au sein de laquelle vous avez enseigné, peut être auriez-vous dû le rappeler) ne crée pas des « chefs de famille », mais des « chefs d'entreprise », démontre les limites de votre « exercice », et les limites de vos connaissances.

Cher Maître, l'ENSP ne forme ni l'un, ni l'autre, mais des chefs de police, des chefs de services, qui exercent aux côtés de tous les policiers, unis dans le même but, liés dans les mêmes doutes, soumis aux mêmes périls, parfois livrés à la même détresse. Si vous preniez la peine de vous pencher sur les écrits syndicaux qui réfléchissent la police pour l'intérêt général et non des intérêts partisans, peut-être l'auriez-vous compris.

Cher Maître, au-delà des tribunes, au-delà des prétoires, au-delà des commissions, portez donc l'uniforme et vous pourrez en parler. Exercez notre métier, commissaire de police, qui fait notre fierté, qui fait notre identité de policier parmi les policiers, et vous serez crédible.

Vos propos, relevant de l'agression gratuite, laissent dubitatifs. Ils résonnent aussi, de façon troublante, avec ceux que nous entendons parfois, de la part de certaines organisations syndicales prises dans le courant nauséabond de la course aux suffrages.

Nous craignons que ces personnes aient ainsi trouvé en vous un avocat, ou plutôt un porte-parole. Mais un porte-parole de circonstance, car vous n'avez pas la légitimité pour vous prononcer ainsi sur des réformes structurelles de notre institution en vous positionnant comme si vous en faisiez partie, et partagiez les mêmes affres. Cette instrumentalisation de la souffrance de celles et ceux, gardiens, officiers, commissaires, mais aussi personnels des filières administrative, technique ou scientifique qui œuvrent au quotidien pour la sécurité de tous procède de l'usurpation et d'une certaine obscénité.

Enfin, nous relevons, dans vos affirmations, la réponse pénale inadaptée comme une des causes de la perte de motivation. Cher Maître, si les policiers ont fait part d'une frustration légitime, touchant par ailleurs tous les effectifs et tous les grades, les policiers ne sont en rien démotivés. Ils subissent une crise de sens, de reconnaissance, dont nous sommes les premiers à dénoncer la réalité, et le danger qu'elle fait planer sur l'ordre républicain.

C'est ainsi que nous œuvrons avec les contributions massives des commissaires de police en service, pour des réformes de fond comme le démontrent nos prises de positions et nos nombreux écrits. Nous ne pérorons pas, nous ne manions pas le poncif, nous agissons en conscience. Si vous partagez ce souci, nous vous invitons à travailler à nos côtés, en associant vos confrères, à une réforme adaptée de simplification de la procédure pénale, qui sera seule de nature à améliorer nos conditions de travail et à servir un véritable service public de qualité à toutes les victimes d'infractions pénales.

Vos propos, dans le contexte actuel, sont une offense pour notre dignité de chefs de service. Ils opposent là où il faut rassembler, ils caricaturent là où il faut étudier, ils avilissent le débat, là où il faut l'apaiser et l'élever.

Nous osons croire que, derrière ce discours surfait sur la « caste » des commissaires de police demeure un peu de discernement et espérons que vous retrouverez votre lucidité qui a pu vous animer dans vos prises de position, qu'autrefois nous apprécions.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Le secrétaire général,

Céline BERTHON



Maître Laurent Franck LIENARD
222 Boulevard Saint-Germain
75007 Paris